

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DJS 102 - DDCT** Subvention (18 000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans au titre de la Jeunesse et au titre de la Lutte contre les discriminations.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 15 juin 2018 entre la Ville de Paris et l'association LAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention et de signer l'avenant à la convention pluriannuelle avec MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans, 106, rue de Montreuil (11e).

Article 2 : Une subvention en numéraire d'un montant global de 18 000 euros au titre de l'exercice 2019 est attribuée à l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans (19140).

Article 3 : Une subvention en nature, dont le montant peut être valorisé à hauteur de 14.700 euros HT au titre de l'exercice 2019 est attribuée à l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans (19140).

Article 4 : La dépense correspondante d'un montant total de 18 000 euros est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et ainsi répartie :

- 13 000 euros à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse (2019\_05366).

- 5 000 euros à la fonction 3, rubrique 341, destination 3410002, chapitre 933, nature 933-65748 sur la ligne de subventions de fonctionnement des crédits de la DDCT au titre de la lutte contre les discriminations (2019\_05405).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**